

# Conseil municipal

## Séance du mardi 6 décembre 2005 à 20 h 30

### Compte rendu sommaire

#### 1 – Commission des finances, du développement et de l'agriculture

##### 1-1 Budget communal 2005 – DM 3

Le Conseil municipal a adopté la 3<sup>ème</sup> décision modificative ci-dessous qui affecte le budget principal de la Commune pour 2005 :

<b>INVESTISSEMENT</b>
-----------------------

<b>A - Recettes</b>			<b>D.M. N°3</b>
10223	0 1	Taxe Locale d'équipement	2 000,00 €
<b>Sous-total chapitre 10 - Dotations, fonds divers &amp; réserves</b>			<b>2 000,00 €</b>
1323 - 23001	8 22	Subvention du département	4 700,00 €
<b>Sous-total chapitre 13 - Subventions d'investissement</b>			<b>4 700,00 €</b>
2031 (os)	8 14	Frais d'études	8 100,00 €
<b>Sous-total chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</b>			<b>8 100,00 €</b>
021 (os)	0 1	Virement de la section de fonctionnement	11 500,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>26 300,00 €</b>

<b>B - Dépenses</b>			<b>D.M. N°3</b>
020	0 1	Dépenses imprévues	-4 000,00 €
<b>Sous-total chapitre 020 - Dépenses imprévues</b>			<b>-4 000,00 €</b>
1641	0 1	Remboursement du capital des emprunts	-8 250,00 €
<b>Sous-total chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</b>			<b>-8 250,00 €</b>
202	0 20	Frais d'études - Révision du PLU	1 300,00 €
<b>Sous-total chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</b>			<b>1 300,00 €</b>
192 (os)	0 1	Différences sur réalisation d'immobilisations	11 500,00 €
<b>Sous-total chapitre 19 - Différences sur réalisations</b>			<b>11 500,00 €</b>
2182	8 21	Matériel de transport	300,00 €
2183	0 20	Matériel informatique	-2 500,00 €
2184	2 11	Mobilier	-5 000,00 €
	2 12		-8 500,00 €
2188	212	Autres immobilisations	1 000,00 €
	3 3		150,00 €
	5 20		1 500,00 €
	8 22		150,00 €
<b>Sous-total chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>			<b>-12 900,00 €</b>
2313	0 20	Travaux de bâtiments	18 500,00 €
2313 - 25004	3 24		-7 600,00 €
23151	0 20	Installations techniques	4 200,00 €
23151 - 25004	0 20	Pg Legs Cossec	7 600,00 €

23151 - 24005	2 11	Pg Economie d'eau	5 500,00 €
23 151	4 12		1 600,00 €
23 152	8 22	Travaux de voies et réseaux	30 000,00 €
23152 - 23001	8 22		-30 000,00 €
23181 (os)	8 14	Travaux d'éclairage public	8 100,00 €
<b>Sous-total chapitre 23 - Immobilisations en cours</b>			<b>37 900,00 €</b>
274	0 1	Prêts d'honneur	750,00 €
<b>Sous-total chapitre 27 - Autres immobilisations financières</b>			<b>750,00 €</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>26 300,00 €</b>

## FONCTIONNEMENT

<b>A – Recettes</b>			<b>D.M. N°3</b>
70878	0 20	Remboursement de frais par d'autres redevables	4 700,00 €
	8 14		1 400,00 €
<b>Sous-total chapitre 070 - Produits des services et du domaine</b>			<b>6 100,00 €</b>
752	0 20	Revenus des immeubles	1 300,00 €
<b>Sous-total chapitre 75 - Autres produits de gestion courante</b>			<b>1 300,00 €</b>
768	0 1	Autres produits financiers	1 100,00 €
<b>Sous-total chapitre 76 - Produits financiers</b>			<b>1 100,00 €</b>
776 (os)	0 1	Différences sur réalisation d'immobilisations	11 500,00 €
<b>Sous-total chapitre 77 - Produits exceptionnels</b>			<b>11 500,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>20 000,00 €</b>

<b>B – Dépenses</b>			<b>D.M. N°3</b>
022	0 1	Dépenses imprévues	-1 450,00 €
<b>Sous-total chapitre 022 - Dépenses imprévues</b>			<b>-1 450,00 €</b>
60611	0 20	Eau et assainissement	200,00 €
	8 21		200,00 €
6068	8 21	Autres matières et fournitures	-500,00 €
	8 23		500,00 €
6135	4 14	Locations mobilières	300,00 €
61521	8 23	Entretien de terrains	200,00 €
61523	3 24	Entretien des voies et réseaux	300,00 €
61558	0 20	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00 €
6156	8 14	Maintenance	500,00 €
616	4 14	Primes d'assurances	1 700,00 €
63512	0 20	Taxes foncières	1 000,00 €
63513	0 20	Autres impôts locaux	2 700,00 €
<b>Sous-total chapitre 011 - Charges à caractère général</b>			<b>8 100,00 €</b>
64111	0 20	Rémunération du personnel titulaire	-1 650,00 €
<b>Sous-total chapitre 012 - Charges de personnel</b>			<b>-1 650,00 €</b>
65748	0 25	Subventions aux organismes de droit privé	3 500,00 €
<b>Sous-total chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</b>			<b>3 500,00 €</b>
023 (os)	0 1	Virement à la section d'investissement	11 500,00 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>20 000,00 €</b>

### 1-2 Service d'eau

Le Conseil a décidé :

- de confier à la Société SAUR France la gestion du service public de distribution d'eau potable sur le territoire communal pour une durée de 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006,
- d'approuver les termes de deux conventions d'achat et de vente d'eau en gros à passer avec la Communauté de communes du Pays Bigouden sud,
- de fixer ainsi qu'il suit les tarifs du service, part communale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 :
  - abonnement : 24. 70 €HT/an
  - consommation : 0. 7018 €HT/m<sup>3</sup>.

### 1-3 Tarifs communaux pour 2006

Le Conseil a reconduit pour 2006 les tarifs communaux adoptés par délibération du 14 décembre 2004 sous les réserves suivantes :

- suppression des prestations de services en matière de bitumage et d'enrobés,
- fixation à 35 €/m<sup>2</sup> du prix de vente d'un terrain disponible au lotissement de Kériforn,
- fixation à 1 000 €/an du montant d'une redevance publicitaire sur un abribus communal.

### 1-4 Demande de prêt d'honneur

Le Conseil a décidé d'accorder un prêt d'honneur de 1 500 € à M. Guilhem RIOU, domicilié à Plonéour-Lanvern et étudiant à Lille.

### 1-5 Exécution budgétaire avant le vote du budget primitif – Délégation au Maire

Pour permettre le fonctionnement normal des services et afin de respecter le principe de continuité du service public dans l'attente du vote du budget primitif pour 2006, le Conseil a décidé d'autoriser le Maire à recouvrer les recettes et à mandater les dépenses dans les limites posées par le Code général des collectivités territoriales.

### 1-6 Convention avec la SBAFER

Afin de maîtriser les ventes de terrains en zone rurale, le Conseil a approuvé les termes d'une convention à passer avec la SBAFER, permettant à cet organisme d'assurer une veille du marché foncier et d'opérer le cas échéant, les préemptions en accord avec la Commune. Des études peuvent également être réalisées dans le cadre de cette convention.

### 1-7 Subvention au COS

Le Conseil a décidé d'octroyer une subvention de 4 655. 05 € au Comité des œuvres sociales du personnel communal.

## **2 – Commission de l'aménagement et de l'urbanisme**

### 2-1 Marché à bon de commande – Renouvellement pour 2006

Lors de la réunion du 14 décembre 2004 le Conseil Municipal avait pris connaissance des résultats de l'appel d'offres ouvert lancé en vue de la passation d'un marché à bons de commande pour les travaux d'adduction d'eau potable ; ce marché a été attribué à l'entreprise ETPA de Pleuven.

Le Conseil a décidé de reconduire ce marché pour l'année 2006.

- 2-2 Contrat d'entretien de l'éclairage public – Rapport d'activité  
Le Conseil municipal avait, lors de sa réunion du 29 juin 2004, décidé de confier au groupement d'entreprises CITEOS / SBEE l'entretien et la maintenance des installations communales d'éclairage public.  
Le Conseil a pris acte du rapport d'activité dressé par l'entreprise CITEOS au terme de la 1<sup>ère</sup> année du contrat conclu avec cette entreprise pour l'entretien et la maintenance des installations communales d'éclairage public.
- 2-3 CCHPB – Rapport d'activité  
Ajourné
- 2-4 Echange et cession de terrains  
Le Conseil a accepté les deux opérations suivantes :  
- l'échange de terrain avec les consorts JAOUEN aux abords des rues de Kergonda et de Croas ar Bléon dans la perspective de l'aménagement d'un parking à cet endroit. Il s'agit d'échanger la parcelle AC n°580 d'une superficie de 996 m<sup>2</sup> actuellement propriété JAOUEN contre une surface équivalente issue des parcelles AC n°714 et 715,  
- la cession gratuite au bénéfice de la Commune de trois parcelles à Brénavec pour constituer l'assiette d'une voie de desserte des terrains à l'arrière du magasin Lidl. Il s'agit des parcelles cadastrées YS n°633 (20 m<sup>2</sup>), 684 (137 m<sup>2</sup>) et 685 (334 m<sup>2</sup>).
- 2-5 POS / PLU au Hellen  
Après enquête publique, le Conseil a approuvé le projet de révision simplifiée du POS / PLU dans le secteur du Hellen visant à classer en zone Nai une partie des parcelles cadastrées YT n°245 et 362, actuellement classées en zone NC au POS. Il a également décidé de permettre, par dérogation à la loi Barnier, de réduire à 40 mètres à l'axe de la voie la limite de constructibilité sur ces terrains, sachant que le régime de droit commun est de 75 mètres à l'axe de la voie.
- 2-6 Vente de terrain cité Voltaire  
Dans la perspective de la création d'un petit ensemble d'activités de services, le Conseil a décidé de céder une partie (environ 100 m<sup>2</sup>) du terrain dont la Commune est propriétaire cité Voltaire. La propriété communale concerne les parcelles cadastrées section AH, numéros 428, 433, 434, 435, 436, 439 et 440 pour une superficie totale de 391 m<sup>2</sup>. Le prix de vente a été fixé à 35 €/m<sup>2</sup>.
- 2-7 Acquisition d'une propriété  
Le Conseil a pris acte de la décision de préempter prise par le Maire suite à la mise en vente de la propriété située 10 ter, rue René Le Berre, cadastrée AH n°87 d'une contenance de 469 m<sup>2</sup>. Le prix d'achat est de 20 000 € plus 5 000 € environ de frais. L'aide financière du Conseil régional au titre du PRAT et du Conseil général au titre du FAUD a été sollicitée.

### **3 – Commission des affaires scolaires et sociales**

- 3-1 Restructuration / Extension de l'école maternelle – 3<sup>ème</sup> tranche  
Les travaux de restructuration et d'extension de l'école maternelle publique font l'objet de plusieurs tranches. S'agissant d'un marché à tranches conditionnelles, avant

d'adresser les ordres de service aux entreprises titulaires des marchés, chaque tranche doit faire l'objet d'un affermissement par l'assemblée délibérante.

Le Conseil a décidé d'affermir la prochaine tranche qui concerne les travaux de remplacement de la chaufferie, ainsi que le réaménagement de deux classes existantes pour un montant prévisionnel de 109 844. 42 €HT.

En outre, le Conseil a décidé de solliciter l'aide financière du Conseil Général du Finistère et de l'Etat au titre de la programmation 2006 de la dotation globale d'équipement. La DGE est également sollicitée pour les investissements réalisés en matière de récupération et réutilisation de l'eau pluviale.

#### **4 – Administration générale**

##### **4-1 Tableau des effectifs – Réforme des carrières des agents de catégorie C**

Un récent décret a réformé le statut des agents de catégorie C. Ceci entraîne des modifications substantielles dans le déroulement de carrière de ces personnels qui connaîtront notamment des avancements d'échelon plus rapide.

Pour ce qui concerne la Commune, cette réforme conduit à modifier la dénomination des postes occupés par certains agents ; le Conseil a pris acte des effets produits par cette nouvelle réglementation.

##### **4-2 Marchés passés en procédure adaptée – Dévolution**

Le Conseil a pris acte des récents marchés conclus par le Maire en sa qualité de personne responsable des marchés dans le cadre de procédures adaptée. Il s'agit de :

- reprise de canalisations d'eaux usées à l'école élémentaire ; marché conclu avec l'entreprise Bigoud Elec de Plonéour-Lanvern, pour une première tranche de travaux de 2458. 50 €HT,
- extension du restaurant scolaire – Appel à concepteur pour une mission de maîtrise d'œuvre ; architecte retenu : Cabinet Jean-Pierre Le Carrer de Plogastel-Saint-Germain,
- production et distribution d'eau chaude à la salle omnisports ; marché conclu avec l'entreprise Quenet de Combrit pour un montant de 9 708. 37 €HT,
- réfection de l'entrée des services techniques municipaux :
  - lot 1 : maçonnerie ; marché conclu avec l'entreprise Saliou de Quimper pour un montant de 4 833 €HT,
  - lot 2 : menuiserie métallique ; marché conclu avec l'entreprise Métal structure de Plabennec pour un montant de 3 019. 05 €HT,
  - lot 3 : électricité automatisme ; marché conclu avec l'entreprise Jean-Louis Terreau de Plonéour-Lanvern pour un montant de 4 086. 44 €HT,
- fourniture d'une cuve de récupération d'eau pluviale à l'école maternelle ; marché conclu avec l'entreprise Frans Bonhomme pour un montant de 4 516. 40 €HT,
- fourniture et installation d'une chaudière fuel ; marché conclu avec Bigoud Elec de Plonéour-Lanvern, pour un montant de 7 119 €HT,
- prestations de transport collectif dans le cadre d'activités extra et périscolaires ; marché conclu avec l'entreprise Le Cœur de Pouldreuzic, prix selon bordereau,
- location d'un photocopieur numérique couleur ; marché conclu avec l'entreprise Mécaburo de Quimper, pour une période de 36 mois, le loyer mensuel s'élève à 127. 12 €HT. Le contrat de maintenance s'élève à 10 €HT pour 100 copies en couleur et 1 €HT pour 100 copies en noir,

- Patrimoine communal – Assurance dommages ; marché conclu avec AXA Cabinet Kervarec à Pont-l'Abbé. La cotisation annuelle indexée sur l'indice FFB, s'élève à 7 854. 28 €HT et 8 577. 17 €TTC, elle est calculée pour une surface assurée de 15 398 m<sup>2</sup> auxquels s'ajouteront les surfaces des immeubles légués par Emile Cossec.
  
- 4-3 Sapeurs pompiers volontaires – Allocation de vétéran  
Comme chaque année, le Conseil a attribué les allocations de vétéran auxquelles peuvent prétendre les anciens sapeurs pompiers volontaires du centre de secours communal. Le taux de cette allocation pour 2005 a été fixé à 312.92 € par arrêté ministériel du 8 septembre 2005. 9 personnes peuvent bénéficier de cette allocation compte tenu de leur situation.
  
- 4-4 Document unique - Communication  
Conformément à la réglementation du travail les collectivités sont tenues d'établir dans un « document unique » l'inventaire des postes de travail ainsi que les risques professionnels auxquels sont exposés les agents ; il doit également tenter de proposer des mesures visant à réduire les risques d'accident. Ce « document unique » a été réalisé cette année dans les services municipaux.  
Le Conseil a pris acte d'une communication à ce propos.
  
- 4-5 Dénomination de salle  
A quelques semaines de la livraison de la nouvelle salle communale d'activités rue René Le Berre, le Conseil a décidé de donner l'appellation de « Salle Louis Cariou » à cet équipement.

**A Plonéour-Lanvern, le 8 novembre 2005**  
**Le Maire,**

**Michel CANEVET**